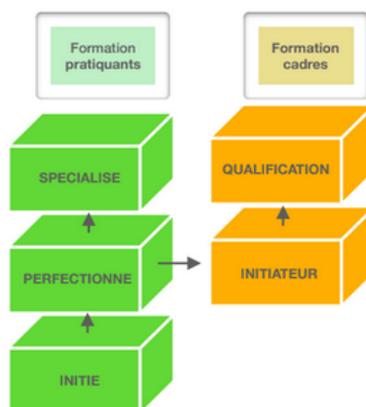


Comment se former pour être autonome et/ou devenir initiateur ski de randonnée au CAF îdF



Vous êtes motivés, écrire au responsable d'activité (Sylvaine Breton) et au responsable formation (Rémi Grentzinger) quelques lignes sur votre motivation, votre parcours, les éventuelles formations déjà acquises...

Vous devez vous trouver un « parrain/marraine » au sein de l'équipe d'encadrant titulaire du CAF îdF qui validera votre démarche vers l'autonomie/encadrement et qui pourra vous conseiller ultérieurement tout au long de votre formation.

Pour faciliter votre cursus de formation, certaines sorties peuvent vous être prioritaires (avec une limite de 3 par saison et 3 participants « cursus FFCAM » par sortie) en accord avec les encadrants de la sortie et le responsable d'activité.

- **Pratiquant initié** « disposant d'une autonomie dans leur pratique personnelle au sein d'un groupe encadré dans les activités organisées par le club ».

Pendant vos sorties avec le CAF, l'encadrant valide vos compétences, fait un retour au responsable d'activité, qui permettent d'accéder au statut de pratiquant initié (fiche en annexe).

- **Pratiquant perfectionné** « disposant d'une autonomie dans sa pratique personnelle y compris en dehors d'un groupe encadré dès lors que toutes les personnes sont elles-mêmes perfectionnées ».

Vous êtes « initié ». Pendant vos sorties avec le CAF, l'encadrant valide vos compétences (fiche en annexe) et fait un retour au responsable activité qui fera valider celles-ci auprès d'un instructeur.

Il est conseillé de commencer à alimenter sa liste de courses (tableau en annexe).

Soit, vous restez « autonome » et vous continuez à sortir au club ou pas.

Soit, vous décidez de vous investir en devenant initiateur ski de randonnée.

Pour accéder à la formation « initiateur stagiaire », vous devez acquérir les UV suivantes :

NIVO 2, RSS « réussir sa sortie », Carto 2 celles-ci sont désormais validantes et valables 2 ans ainsi que le PSC1 (secourisme).

Faire valider votre inscription à la formation (fiche + liste de courses + auto-évaluation) par le responsable d'activité, puis signature au Président du club.

Votre formation est validée, faire un retour aux responsables d'activité et de formation afin de finaliser votre statut de co-encadrant. Vous aurez accès à différentes fonctionnalités dans l'Espace membre.

Ensuite, à vous de solliciter les encadrants pour devenir binôme d'une sortie.

Pour vous inscrire au stage de qualification, UFCA obligatoire, faire un point avant avec responsables activité et formation pour être sûr d'avoir les capacités pour vous présenter à cette formation.

Une fois votre qualification obtenue, vous aurez le statut « officiel » d'initiateur ski de randonnée.

Nota, les formations sont remboursables « contre » 6 jours d'encadrement au CAF îdF sur 2 ans.